

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez le bureau du journal, rue Nain, 1; à Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grand-Chaussée; à Paris, chez M. Havas, Laffitte-Bullier, à la place de la Bourse, 8; à Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 45, 7 33, 8 32, 9 23, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35, s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 05, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 44, 11 23, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 03, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 0

BOURSE DE PARIS

DU 9 DÉCEMBRE	
3 0/0	58 70
4 1/2	83 25
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 00
Emprunt 1871	92 85
DU 10 DÉCEMBRE	
3 0/0	58 75
4 1/2	83 25
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 05
Emprunt 1871	92 90

ROUBAIX, 10 DÉCEMBRE 1873

BULLETIN DU JOUR

Les nouveaux bureaux de l'Assemblée se sont réunis hier, pour nommer leurs présidents et secrétaires. Voici le résultat de ces élections: 1^{er} bureau, M. Martel, président; M. Wilson, secrétaire. — 2^e MM. Joubert et Busson-Duvivier. — 3^e MM. Baze et Voisin. — 4^e MM. de Nouailhan et de Crussol. — 5^e Baulé et Legg. — 6^e Corne et de Choiseul. — 7^e Leroyer et Alphonse Picart. — 8^e de Mortemart et Balsan. — 9^e Teisserenc de Bort et Duchatel. — 10^e Casimir Perrier et Girard. — 11^e Raudot et Lebraly. — 12^e de Vogue et Vandier. — 13^e Piou et de Ségur. — 14^e de Bondy et Tassin. — 15^e Jules Favre et Folliet. — Le tirage au sort a encore donné à la gauche un avantage supérieur à son importance numérique. — Cinq bureaux donnent la majorité aux républicains. — Ils ont dans trois autres une minorité de 21 voix qui peut aisément devenir majorité, pour peu que nos amis manquent d'assiduité.

Le procès du maréchal Bazaine va se terminer. L'attention publique, très-vive au début, s'était promptement fatiguée; elle revient, maintenant que l'heure du dénouement est proche.

Quel que soit le jugement, il n'y aura qu'une voix pour rendre témoignage à la dignité, à l'impartialité, à la parfaite compétence du président de ce tribunal militaire. M. le duc d'Aumale a rempli ses pénibles devoirs avec un soin, une conscience et un talent dont il est impossible de n'avoir pas été frappé.

Les nouvelles d'Espagne sont toujours empreintes de cette bizarrerie qui fait considérer comme douteuses celles-là même qu'environnent les plus sérieuses garanties de sincérité.

Un jour on nous annonce que l'affaire du *Virginus* est en voie d'accommodement; le lendemain elle entre dans une phase aigue. Le gouvernement Espagnol est disposé à rendre le navire capturé; les havanais s'opposent à cette restitution. C'est à croire que ceux-ci sont payés par le gouvernement américain, afin de rendre inévitable un conflit dont l'issue ne peut être que l'occupation de l'île par les Yankees.

Comment l'Espagne résisterait-elle aux Américains? Elle n'a pas la moindre flotte à leur opposer. L'escadre qu'elle a envoyée dans les eaux de Carthagène n'est même pas capable d'établir un blocus effectif devant cette ville. Impuissante à forcer l'entrée du port, incapable de bombarder les forts, elle ne peut même se ravitailler qu'en allant soit à Valence soit à Gibraltar, laissant ainsi la mer libre aux vaisseaux intrusants qui font des vivres sur toute la côte et capturent les navires marchands qu'ils peuvent rencontrer.

L'attitude des généraux républicains en face des carlistes est aussi pitoyable. Ils annoncent des victoires, et lors qu'après de longs retards ils décident à envoyer leur rapport, on y découvre au milieu de rododendons puériles, qu'ils ont été bel et bien battus.

Pauvre Espagne! Elle nous donne bien l'histoire du lion devenu vieux. Il n'est pas jusqu'aux plus petits États qui ne se croient assez forts pour lui donner le coup de pied.

A Oneza (Honduras) le consul d'Espagne a été emprisonné, sa maison mise au pillage, son drapeau traîné dans la boue.

Est-ce là la popularité dont M. Castelar prétendait jouir dans les républiques hispano-américaines?

La commission chargée d'élaborer les lois dites constitutionnelles est enfin complétée. L'enfantement a été laborieux. Le public s'en étonne, et pourtant rien n'est plus facile à expliquer. D'abord, la liste des commissaires proposés a été faite un peu trop précipitamment, et quelque honorables que soient les noms qui l'ont été portés, on ne saurait reconnaître qu'ils ne donnaient pas tous

assez de garanties de conciliation, de modération et d'expérience. Ensuite, une liste de cette nature aurait dû, autant que possible, présenter des noms choisis dans toutes les nuances des opinions raisonnables de l'Assemblée, les exaltés, bien entendu, en étant exclus, car l'Extrême-Gauche, ou les radicaux, ne sont pas considérés comme un parti politique; ce n'est qu'une secte. Du côté opposé, il y a également des illuminés—fort respectables sans doute, inadmissibles.

Il a donc été fort difficile de rallier tous les votes, et le parti conservateur n'a jamais assez de discipline pour faire taire ses antipathies personnelles. Il y a des cas cependant où cela est nécessaire, quoi qu'il puisse en coûter. De là ces scrutins multiples, couronnés par l'abstention de la Gauche qui, n'ayant pas obtenu de satisfaction, s'est retirée dans sa tente. Il faut dire que si on ne l'a pas comptée, comme elle aurait pu s'en croire le droit, il y a de sa faute. Dans bien des circonstances, lorsque, pour un scrutin de liste, ses candidats ont été admis, elle a voté pour eux, en effaçant sur les listes imprimées les candidats de la Droite, et la preuve en est que, quoiqu'en minorité elle-même, se sont ses candidats qui obtiennent toujours le plus grand nombre de suffrages. Exemples: la nomination des vice-présidents et celle des secrétaires. Ce procédé a donc indisposé ceux qui proposent les listes de candidats. Il est fâcheux de reconnaître que l'esprit de coterie n'est pas complètement étranger aux formations de toute espèce de candidatures.

Il faut convenir que ce qui vient de se passer, ajouté aux violences, à l'intolérance d'une certaine partie de l'Assemblée, ne plaide pas en faveur du parlementarisme, et que si cet état de choses devait durer, la France ne tarderait pas à condamner ce mode de gouvernement comme un sujet d'agitations perpétuelles et d'impuissance. Les exemples ne manquent pas dans notre histoire du siècle qui s'écoule pour montrer le désordre du discours conduisant à l'absolutisme. C'est ainsi que les Assemblées révolutionnaires de la fin du XVIII^e siècle ont abouti au 18 brumaire, que la désunion de la Législative, en 1851, a amené le 2 décembre et qu'en définitive le césarisme est toujours la conséquence de l'anarchie.

Quand on considère l'Assemblée du 8 février 1871, élue avec la spontanéité qui a été la garantie de son indépendance, composée d'éléments si honorables, si désintéressés et si patriotiques, où chacun a fait en arrivant abnégation de ses sympathies pour ne chercher que l'intérêt de la patrie, où l'unanimité eût été facile à conquérir pour relever la France de ses désastres, et puis lorsqu'on voit aujourd'hui la stérilité de ses travaux, la désagrégation de cette unanimité, désagrégation produite par les intrigues d'un homme en qui elle avait mis sa confiance, on en arrive presque à désespérer du gouvernement parlementaire.

Nous l'avons dit souvent, la civilisation, la société sont menacées, la barbarie est à nos portes. Depuis le 4 septembre, les doctrines perverses se sont répandues à profusion. Le mal s'aggrave tous les jours; rien n'est arrêté. Les bons tremblent, les méchants sont rassurés. C'est le contraire qu'avait annoncé l'empire. La démoralisation qu'il a développée produit aujourd'hui ses fruits, le Parlement n'a pas arrêté le cours du mal, et si un homme se révélait qui mit un terme aux angoisses des populations il ne faudrait pas s'étonner qu'on l'accueillît avec joie.

Le commerce languit, l'industrie est aux abois, la sécurité de l'avenir manque, et la septennalité votée naguères n'est pas un avenir suffisant pour l'un et pour l'autre. Le provisoire, même celui perpétuel de la République, selon M. Naquet, ne saurait jamais leur convenir. Quel lendemain est réservé à la France? Il est très-difficile de le prédire au moment surtout, où près d'entrer dans le port le navire a été rejeté en pleine mer; mais il est bien dur de ne lui voir en ce moment d'autre alternative que de stériles bavardages ou la dictature, et malheureusement on entend déjà quelquefois invoquer ce dernier mode de gouvernement.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)
Paris, 9 décembre.
La Commission des lois constitutionnelles doit tenir demain sa première séance; les membres de la majorité ont eu, ce matin,

une réunion à Versailles, afin de se concerter sur la marche à suivre. Ils ont décidé, assure-t-on, d'écouter la proposition qui doit être faite par les cinq membres de la minorité de voter d'abord l'article 1^{er} du projet de loi de M. Dufaure, article qui est une reconnaissance de la République comme gouvernement définitif.

La Commission se partagera ensuite en trois Sous-commissions. L'une, pour les attributions du pouvoir; la seconde, pour la réforme électorale, la loi municipale et d'autres lois spéciales; la troisième, pour la seconde Chambre.

Le travail de la Commission, avec tous les incidents qui peuvent subvenir, prendra les réunions de 1874 et 1875. Les membres de la majorité ne paraissent pas disposer à prononcer la dissolution de l'Assemblée avant l'année 1876.

On prête à M. le duc de Broglie la pensée de procéder lui-même aux élections générales quand, en vertu de la nouvelle loi, il aurait changé les maires, puis les juges de paix et un grand nombre de préfets. M. Thiers prétendait avoir une Chambre portant sur le centre gauche, tandis que M. de Broglie songerait à faire élire une majorité portant sur le centre droit.

Mais pour modifier l'esprit qui anime, en ce moment le suffrage universel, il faut, non-seulement une réforme électorale très-efficace, mais il faut surtout une puissante influence gouvernementale qui ne peut appartenir qu'à la monarchie pour ramener l'opinion publique dans un courant plus favorable aux destinées de la nation.

Les nouvelles qui arrivent des départements sont loin d'être décourageantes. La masse est calme; dans chaque village, il y a quelques meneurs qui, pour le moment, n'osent pas bouger. Dans les villes de commerce les gens d'affaires désirent, avant tout, sortir du provisoire et acceptent d'avance la solution monarchique. Tout ce qui pense, tout ce qui travaille, accepte la prorogation, mais sans ajouter foi à sa durée non plus qu'à l'efficacité de cette combinaison artificielle. Elle ne donne pas l'assurance suffisante pour l'avenir, car elle ne peut rien fonder, les affaires ne vont pas et la stagnation se perpétue. — On revient donc peu à peu à l'espérance de la Monarchie que la lettre du 27 octobre, mal comprise et perfidement interprétée, a pu écartier momentanément, mais qui reviendra comme une nécessité absolue de salut public.

Il n'existait pas d'organe royaliste dans le département de l'Orne. Le dévouement de nos amis vient de fonder à Alençon, le *Messageur de l'Orne*, destiné à défendre les intérêts conservateurs et monarchiques. Cette publication est hebdomadaire, mais ne tardera pas, nous l'espérons, à augmenter sa périodicité. Le premier numéro contient un programme et une profession de foi rédigée avec fermeté et modération. La rédaction en chef du *Messageur de l'Orne* est confiée à M. Sain-d'Arod qui a déjà fait ses preuves de talent dans plusieurs journaux royalistes.

A Rome, chaque jour marque un nouveau progrès dans la voie du pillage des biens de l'Eglise. Aujourd'hui c'est le tour des collèges nation ux étrangers.

La diplomatie avait fait mine de le couvrir. Il est maintenant avéré qu'ils sont livrés comme le reste à la glotonnerie piémontaise. Rien ne sera respecté et les gouvernements poussent la servilité à l'égard de Victor Emmanuel, jusqu'à lui laisser carte blanche pour accaparer leurs propres domaines. Sur tous les murs de Rome, on peut voir affichée la mise à l'encan des propriétés du collège irlandais.

Il fut un temps où l'Angleterre faisait respecter ses nationaux de toutes les puissances; elle se vantait d'avoir restauré à son profit le prestige tutélaire et la majorité de l'antique *Avis romanus sum*. Ces temps sont écoulés; le sujet anglais n'est pas plus protégé par son nom que le citoyen de Tombouctou. La Grande Bretagne laissera vendre sans résistance aucune les propriétés de ses nationaux établis à Rome.

Pour le collège irlandais, cette vente forcée est désastreuse. La mise aux enchères des biens ecclésiastiques a tout naturellement produit à Rome une immense dépréciation des propriétés; elles se vendent pour un morceau de pain. Mais cette circonstance défavorable a été précisément un des motifs qui ont le plus stimulés les ordonnateurs de la vente. S. M. subalpine avait besoin de se venger; les Irlandais s'étaient refusés à lui vendre quelques terrains qui consacraient à

une des villas dont il fait en ce moment l'acquisition autour de Rome. *Inde ira.*

P. S. — La majorité a obtenu aujourd'hui, pour le renouvellement des bureaux, 9 nominations de présidents et de secrétaires sur 15.

Aussitôt après la fin du procès Bazaine, M. le duc d'Aumale se rendra à Besançon, pour prendre son commandement militaire.

On pense que le 1^{er} conseil de guerre rendra son arrêt demain soir, ou, au plus tard jeudi. M. Lachaud n'a pas obtenu, dit-on, autant de succès oratoire que devant les cours d'assises.

DE SAINT-CHÉRON.

LETTRE DE VERSAILLES

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Versailles, 9 décembre.

Depuis les grandes crises et les votes importants qui ont signalé la rentrée de la chambre, celle-ci est en proie à des phénomènes moraux que l'on n'observe pas assez. — Ils pourraient avoir, tôt ou tard, plus de retentissement qu'on ne pense dans notre politique générale.

Parmi ces courants d'opinion, permettez-moi d'en signaler deux qui semblent contradictoires, et qui pourraient cependant produire un résultat commun fort dangereux. — Je veux parler des velléités républicaines que les événements ont ressuscitées au sein du centre droit, et, d'autre part, des procédés autoritaires par lesquels le gouvernement semble vouloir réhabiliter ces tendances.

L'échec qu'a éprouvé la tentative de restauration monarchique n'ébranlera jamais les convictions des députés réellement royalistes. — Mais il a produit une profonde impression de découragement sur nos alliés des centres.

Ces derniers comptaient bien au moins pour 200 sur les 380 voix sur lesquelles on comptait avant la lettre royale. — Ce sont ces 200 personnes dont les défaillances à la dernière heure, ont rendu le vote impossible. — Depuis lors elles s'efforcent de chercher une solution pour remplacer celle dont elles n'ont pas voulu. — Ne pouvant pas redevenir orléanistes, puisque les princes d'Orléans sont restés derrière le roi, elles cherchent à se persuader que la République ne serait pas absolument impossible, si elle était faite par eux. — Sans nous exagérer la solidité d'un parti qu'on pourrait appeler les *républicains par désespoir de cause*, nous ne saurions nous dissimuler cependant l'existence de ce courant politique et l'accueil favorable qu'il semble réunir auprès de certains ministres.

Or ces mêmes ministres sont précisément ceux qui poussent plus ardemment au vote des lois répressives, à l'organisation d'une administration toute puissante. — On dirait que pour aller au devant du reproche de faiblesse, que l'on fait avec tant de raison, à toutes les républiques girondines, les hommes d'état dont nous parlons se parent en quelque sorte, d'une politique plus compressive que ne le serait celle de la plus forte monarchie. — Ce sont eux qui approuvent le plus le retour à la législation de l'Empire.

Tel est le double courant que je vous signale. Républicain par les principes, il est ostensiblement réactionnaire par les procédés. — On nous mène vers une République autoritaire.

Si une pareille influence venait à prévaloir dans la commission constitutionnelle, et à lui dicter la législation organique qu'elle nous prépare, je dis que rien ne serait plus périlleux pour la France. — Rien ne nous ramènerait plus directement à l'Empire.

Tout le monde a déjà calculé que dans sept ans, quand le maréchal Mac-Mahon sortira des affaires, le prince impérial aura 25 ans et le désir d'y entrer.

Mais ce que l'on n'a pas assez remarqué c'est que même ces sept années d'un régime libéral par les formes, despotique par les procédés, va nous ramener aux habitudes césariennes.

Il sera bien difficile au gouvernement actuel de se donner l'Administration vigoureuse qu'il ambitionne sans retourner au personnel de l'empire.

Ainsi dans les petites communes de France qui sont les plus nombreuses, il n'y a guère que deux administrations municipales. — Celle d'aujourd'hui qui est radicale et celle d'hier qui était bonapartiste. — Si en application de la nouvelle loi, on veut se débarrasser des municipalités rouges, on sera obligé d'accepter les autres, puisqu'il n'en restera pas d'autres.

On peut en dire autant des justices de paix. Les juges de paix, dont le gouvernement du 4 septembre a couvert la France, n'ont été

en quelque sorte que superposés à leurs prédécesseurs de l'empire, lesquels n'attendent qu'une occasion pour disparaître.

Il sera bien difficile d'enlever le dessus sans faire disparaître le dessous, surtout si l'on éloigne les candidats royalistes.

En résumé ce n'est pas en vain que l'empire a exercé pendant 20 ans le monopole de ce que l'on appelle les *administrateurs à poignés*.

Pendant longtemps encore, on n'en pourra ressusciter les traditions sans en ramener le personnel.

Quand au pays il reprendra l'habitude césarienne d'échapper au radicalisme en se jetant dans les bras de l'administration.

Les occasions ne lui manqueront pas, car il suffira que le pouvoir reste électif (comme dans toute République) pour que le prolétariat refoulé n'abandonne jamais l'espoir de prendre sa revanche dans le scrutin. — La seule dénomination de République, conservée au régime nouveau, suffirait pour entretenir les espérances radicales. — Car tel est en France l'empire des mots, qu'il a suffi que depuis trois ans notre régime provisoire portât le nom de République pour que le prolétariat tout entier devint républicain. — On voit donc que conserver au gouvernement la forme républicaine en lui donnant les procédés administratifs de l'empire c'est perpétuer le soulèvement des masses contre les classes dirigeantes en rejetant ces dernières sous les expédients du régime césarien. — Sept années d'un pareil état de choses ne peuvent être que la préface d'un troisième empire. — Disons mieux: c'est l'empire lui-même car ce régime néfaste n'est pas autre chose qu'une République autoritaire; la révolution à la base et la compression au sommet. — Puissent ceux qui nous gouvernent ouvrir les yeux à temps sur ce nouveau péril.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 9 décembre

La séance est ouverte à 2 heures 30, sous la présidence de M. Buffet.

La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

Un projet de résolution portant règlement définitif du compte des recettes et des dépenses de l'Assemblée nationale pour l'exercice 1872 est adopté sans débat.

L'Assemblée reprend la discussion du budget des affaires étrangères.

L'amendement Des Rotours proposant une réduction de 690,000 fr. sur le chapitre 3 relatif aux traitements des agents politiques et consulaires est pris en considération.

M. FOUBERT demande une réduction de 95,000 fr. sur le chap. 4, relatif aux traitements des agents consulaires en inactivité.

Cet amendement est pris en considération. Sur le chapitre 5 M. Rouvier demande au ministre des affaires étrangères ou en sont les négociations entamées avant la guerre avec le Khédive, en vue d'instituer des tribunaux mixtes chargés de la protection de nos nationaux en Orient.

M. le duc Decazes répond que le gouvernement s'occupe d'une manière scrupuleuse des intérêts de nos nationaux.

Il ajoute que l'Assemblée demeure maîtresse absolue de notre politique extérieure.

Les chapitres 5 à 10 sont adoptés.

Sur le chapitre 11, M. de Rainneville demande un supplément de 10,000 fr. pour l'étude, d'accord avec les puissances étrangères, d'un système de signaux destinés à prévenir les abordages en mer.

Cet amendement est pris en considération.

Les chapitres 11 à 15 sont adoptés. L'Assemblée passe à la discussion du budget du ministère de l'intérieur.

M. MÉRIS demande la suppression des sous-préfectures, qu'il déclare nuisibles.

Cet amendement n'est pas pris en considération.

Les divers chapitres du budget de l'intérieur sont successivement adoptés.

Les 13 chapitres du budget de l'Algérie sont également adoptés.

La discussion d'une interpellation adressée par M. le général Du Temple à M. le ministre des affaires étrangères, touchant la nomination d'un nouveau ministre plénipotentiaire près le roi Victor-Emmanuel, est renvoyée après le vote du budget des recettes et dépenses.

La séance est levée à cinq heures vingt minutes.

PROCÈS DU MARÉCHAL BAZAINE

Premier Conseil de guerre, siégeant au Grand-Trianon.

Présidence de S. A. Mgr LE DUC D'AUMALE, général de division.

Audience du 9 décembre.

L'encombrement n'a plus de bornes: un mot suffirait; d'ailleurs pour en donner une idée exacte, il y a de braves gens qui ont passé toute la nuit à attendre; il est vrai — est-ce bien une circonstance atténuante qu'il y a beaucoup de chances pour qu'ils ne soient pas placés, car la salle est très exigüe d'une part, et d'autre part, plus des quatre cinquièmes des places sont réservées.